



Chère Mélinda, chère Hanène, chère Leïla, cher David, Monsieur Dréanic,

Nous sommes choquées par le rôle que CFI a joué dans le harcèlement et la condamnation de notre estimé confrère Ignace Sossou, journaliste béninois<sup>1</sup>: au lieu de lui apporter son soutien, l'organisation a directement contribué à son emprisonnement avec une lettre adressée au Ministre de la Justice et la Législation du Bénin<sup>2</sup>.

Cette lettre, qu'il faut bien qualifier d'indigne, a constitué un véritable acte de trahison. De tels agissements sont contraires aux principes de déontologie et d'intégrité que nous défendons. Dans ces conditions, nous ne pouvons plus être partenaires de CFI et nous n'avons pas d'autre choix que de nous retirer avec effet immédiat du projet MédiaLab Investigation, où nous devons former et coacher huit journalistes dans le domaine des enquêtes de santé. Nous regrettons pour les mentorés que nous aurions aimé épauler dans leur travail, en poursuivant l'excellente collaboration avec Mélinda Trochu, Hanène Zbiss, Leïla Miñano et David Hivet.

CFI a commencé par se justifier en arguant que ce courrier «n'était destiné qu'au ministère afin de protéger notre partenaire média qui avait fait venir le procureur au Forum et éviter une escalade de la situation...»<sup>3</sup> et continue aujourd'hui à se dédouaner de sa responsabilité en «s'indignant» par voie de communiqué «d'avoir été instrumentalisé dans cette décision»<sup>4</sup>, en parlant de «formulation maladroite d'une lettre dont la finalité a été dévoyée»<sup>5</sup>. Comment peut-on avancer sérieusement l'argument selon lequel le problème résiderait dans le fait que cette lettre «n'était destinée qu'au ministère» et n'aurait pas dû être utilisée devant un tribunal, ni être rendue publique? Le fond de l'affaire, c'est que cette lettre n'aurait jamais dû être ni écrite ni envoyée, à quelque gouvernement que ce soit. CFI ne peut pas simplement déplorer un «dysfonctionnement interne»<sup>6</sup>, alors que l'organisation vient de démontrer qu'elle était prête à laisser condamner un confrère à 18 mois de prison ferme pour trois tweets liés à une initiative CFI<sup>7</sup>, sans broncher pendant deux semaines<sup>8</sup>.

Le 10 janvier, Mélinda Trochu nous a précisé que la directrice adjointe Afrique Cléa Kahn Sribier et le directeur Pierre Jalladeau faisaient «l'objet d'une procédure disciplinaire»<sup>9</sup>. Nous en concluons que ces deux personnes font toujours partie de votre organisation et nous nous en étonnons car, à nos yeux, leur maintien au sein de CFI est en contradiction avec les valeurs que l'organisation prétend défendre.

Il est incompréhensible que CFI n'ait pas communiqué dès le départ de manière proactive et ouverte, en adoptant une position ferme, qui ne laisse pas le moindre doute aux journalistes et aux gouvernements quant au fait que l'organisation s'engage dans la défense de la liberté de la presse et des droits humains. Nous ne trouvons rien de tel dans le peu de choses entreprises par CFI dans le cadre de cette affaire gravissime.

Les dommages infligés à la réputation de CFI sont énormes, mais cela ne pèse guère face à ce que qu'Ignace Sossou endure en prison. Comme CFI a malheureusement contribué de manière décisive à son cauchemar, c'est à l'organisation qu'incombe la responsabilité de remédier sans délai à cette injustice.

CFI doit tout mettre en œuvre pour obtenir la libération immédiate et la réhabilitation d'Ignace Sossou, y compris activer ses contacts au gouvernement français pour qu'il intervienne auprès des autorités béninoises, par la voie diplomatique s'il le faut.

La communauté des journalistes a urgemment besoin de réponses de votre part.

Avec nos meilleurs messages,

Serena Tinari et Catherine Riva, Re-Check.ch

<sup>1</sup> <https://www.jeuneafrique.com/877926/societe/tribune-condamnation-du-journaliste-ignace-sossou-au-benin-fake-news-mutisme-et-coup-de-massue/>

<sup>2</sup> <http://www.lameteo.info/2019/12/27/benin-affaire-ignace-sossou-cfi-collabore-t-il-avec-des-journalistes-peu-scrupuleux/>

<sup>3</sup> <https://beninwebtv.com/2019/12/ignace-sossou-vs-mario-metonou-cfi-lethique-du-cynisme-et-de-la-trahison/>

<sup>4</sup> <https://www.cfi.fr/fr/actualites/cfi-demande-la-liberation-dans-les-plus-brefs-delaix-du-journaliste-beninois-ignace>

<sup>5</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20200107-condamnation-ignace-sossou-benin-cfi-mis-cause-ong>

<sup>6</sup> <https://www.cfi.fr/fr/actualites/cfi-demande-la-liberation-dans-les-plus-brefs-delaix-du-journaliste-beninois-ignace>

<sup>7</sup> <http://reseau3i.info/2020/01/09/benin-les-preuves-de-la-bonne-foi-du-journaliste-ignace-sossou/>

<sup>8</sup> <https://www.jeuneafrique.com/877926/societe/tribune-condamnation-du-journaliste-ignace-sossou-au-benin-fake-news-mutisme-et-coup-de-massue/>

<sup>9</sup> Mail de Mélinda Trochu du 10.1.2020